



Vente d'un bien immobilier

Par **Julia S**, le **22/06/2010** à **20:13**

Bonjour,

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous pourrez apporter à mes questions.

Voici ma situation :

Je suis majeure, mes parents sont divorcés et j'ai une jeune soeur de 17 ans. Afin de faciliter un héritage équitable entre nous 2, mes parents ont choisi de conserver chacun une maison. Nous en avons une à Briançon (propriété de mon père), et une à Marseille (propriété de ma mère).

La maison de Marseille était jusqu'à présent en location, ce qui assurait un revenu à ma mère. Des problèmes divers sont survenus, notamment la cessation de paiement de la part du locataire. Un jugement d'expulsion a été rendu + obligation de rembourser un peu chaque mois sur 2 ans (car il est en situation financière difficile) + obligation de rembourser en totalité si retard (ce qui est le cas, ma mère attend la réponse du notaire).

De plus, ce locataire a laissé la maison en très mauvais état, et les réparations et remises aux normes sont couteuses, ma mère n'est pas en mesure de les assurer. Pour cette raison, elle souhaite vendre la maison de Marseille (elle réside, ainsi que ma soeur, dans la maison de Briançon, louée gracieusement par mon père jusqu'en 2018, conformément à l'acte de divorce, afin de compenser les différences de revenus).

Avec ma soeur, nous nous apposons à la vente de cette maison qui constitue notre futur héritage, est dans notre famille depuis 3 générations et que nous souhaiterions concerner.

Ma mère ne veut rien entendre, sous prétexte de manque de fonds.

Ma question est donc de savoir si des recours existent, et si oui que pouvons nous faire, ma soeur et moi, pour garder la maison de Marseille dans le patrimoine familial. Mon père est prêt à participer financièrement ou matériellement (échange de maison), mais ma mère ne semble pas disposée à être arrangeante.

Merci de votre aide et de votre temps,

Cordialement,

Julia S.